

2016



FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE **CIRCUITS**

DESIGN BY THE PADDOCK SOCIETY

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CHALLENGE GT TOURISME ASAVE RACING 65

WWW.ASAVE.FR
WWW.ASAVE.RACING
WWW.CHALLENGE-GT-TOURISME.EU



1. REGLEMENT SPORTIF

1.1 L'Asavé Challenge (aussi nommé l'opérateur), membre de l'association « Trophées Historiques des Circuits », organise une série réservée aux voitures de Tourisme et de Grand Tourisme Historiques en versions standards et de compétition (T-CT-GT-GTS)

Sa dénomination est : **ASAVE RACING '65**

1.2 Le GT-Tourisme Historique est inscrit au Championnat de France Historique des Circuits-FFSA pour la saison 2016

1.3 Dans le cadre du Challenge, sont aussi distingués, en interne, les Challenges suivants :

- **Le Challenge des Moteurs Gordini et Renault**
- **La Coupe Georges Sevin Porsche**
- **Le Groupe 2 en moins de 2 litres**

1.4 Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International en vigueur, des prescriptions générales FFSA, des caractéristiques générales des épreuves VHC, du Championnat de France Historique des Circuits, du règlement standard des circuits « asphalte » ou figurent dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1.5 CALENDRIER PREVISIONNEL 2016

(L'opérateur se réserve le droit de modifier ce calendrier)

Le Challenge 2016 se déroulera selon le calendrier prévisionnel et non exhaustif suivant :

Dans le cadre du Championnat de France des circuits Historiques :

08 - 10 Avril	Circuit Paul Ricard au Castellet
29 Avril - 01 Mai	Circuit du Vigeant Val de Vienne
10 - 12 Juin	Circuit Charade
02 - 04 Septembre	Circuit de Nogaro
23 - 25 Septembre	Circuit Bugatti du Mans
14 - 16 Octobre	Circuit de Lédénon

Hors Championnat de France :

24 - 26 Juin	Circuit Spa Francorchamps (B)
--------------	-------------------------------

1.6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

1.5.1 Les vérifications administratives sont assurées par un membre agréé et dûment licencié du Challenge, ou, à défaut, par l'ASA organisatrice du meeting.

a LICENCES ET CONDITIONS D'ADMISSION

Le Challenge est ouvert aux conducteurs titulaires d'une licence nationale ou internationale, sinon d'un titre de participation, en cours de validité.

b PARTICIPATION AU CHALLENGE

Ne pourra figurer au classement final du Challenge qu'un conducteur à jour de son adhésion

c INSCRIPTION AU CHALLENGE

Tout concurrent désirant participer au Challenge GT Tourisme devra, au préalable, envoyer le formulaire d'inscription, disponible sur le site, et l'accompagner du règlement de l'adhésion annuelle de € 410.

Toute personne qui ne souhaite pas voir figurer son nom (ou alias) sur les classements du Championnat de France doit l'exprimer auprès du Challenge par lettre recommandée avec AR, qui le transmettra au promoteur du Championnat.

Il reste possible de ne s'inscrire qu'à une seule épreuve du Challenge. L'adhésion est alors de € 170. Le solde de l'adhésion devient exigible dès la seconde inscription à une épreuve.

Les concurrents ayant adhéré à l'année sont prioritaires.

d Une copie de la première page du Passeport Technique Historique (P.T.H. ou P.T.H.N.) Doit accompagner le formulaire d'adhésion (disponible sur notre site).

1.7 ENGAGEMENT AUX ÉPREUVES

Tout concurrent désirant participer à une épreuve du Challenge doit, pour chaque épreuve, envoyer son formulaire de demande d'engagement, totalement renseigné, signé et accompagné de son règlement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de : A.S.A.V.E. Challenge

a Sauf accord préalable, toute demande d'engagement arrivée non renseignée ou sans son règlement ne sera pas considérée.

Les montants des droits d'engagement ne seront encaissés que 8 jours avant l'épreuve.

b Aucun remboursement ne sera effectué après la date d'ouverture de l'épreuve. Même en cas d'accord spécifique basé sur une raison de force majeure, une retenue minimum sera appliquée : 20 % sur les demandes d'annulation reçues plus de 20 jours avant l'épreuve, 50 % au plus tard 10 jours avant l'épreuve, 80 % à moins de 10 jours de l'épreuve.

c La FFSA ainsi que l'opérateur se réservent le droit d'examiner et de refuser toute demande, dans le but de préserver l'esprit du Challenge GT Tourisme, sans avoir à justifier leur décision.

d L'inscription n'est officielle qu'après avoir été confirmée par l'opérateur sous forme d'une liste d'engagés diffusée aux concurrents par e-mail et de son affichage sur le site.

1.8 DIFFUSION DES INFORMATIONS

Tous les documents : adhésions, demandes d'engagement, règlements et informations sont transmis par e-mail exclusivement mais aussi disponibles sur le site du Challenge. Il est donc obligatoire de disposer d'une adresse mail pour s'inscrire et participer au Challenge. Les concurrents sont seuls responsables du bon fonctionnement de leur boîte mail.

1.9 RÉPARTITIONS

Les voitures sont réparties par période, catégorie et classe de cylindrée, selon les définitions suivantes :

	TOURISME	GRAND TOURISME
Jusqu'à 1300 cm ³	T1	GT1
De 1300 à 2000 cm ³	T2	GT2
Plus de 2000 cm ³	T3	GT3

2. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

2.1 ORGANISATION

Les courses sont organisées par des ASA dans le cadre des règlements de la fédération concernée (FFSA pour la France) et sous leur seule autorité.

Tout en gardant son identité propre, le Challenge peut recevoir ou se joindre à une autre série de voitures à roues couvertes, sur une même épreuve

2.2 COURSE

Le format de base des épreuves est : 1 séance d'essais qualificatifs et 2 courses définies en temps et/ou en nombre de tours

Les formats et/ou les durées des essais et courses peuvent varier en fonction des épreuves et des circuits. Ils seront alors indiqués aux concurrents sur les demandes d'engagement.

2.3 DÉROULEMENT

Chaque voiture peut être conduite par 1 ou 2 pilotes. En ce cas, ils partageront le volant pour la séance de qualification et c'est le meilleur temps de la voiture qui définit la position sur la grille de la première course.

Aucuns changements de pilotes et aucuns ravitaillements en carburant ne sont autorisés pendant les courses.

À l'issue des essais, l'opérateur doit être informé du nom du pilote de la course 1.

La grille de la course 2 est le résultat de la course 1.

Dans le cas d'une épreuve à course unique, dans un format défini par l'organisateur, un changement de pilote et, éventuellement, un ravitaillement, pendant la course, reste possible suivant les instructions.

2.4 DÉPART

Sauf en cas de nécessité d'un départ de type « lancé », le départ est de type « arrêté » en 2-2 décalé. L'information sera diffusée lors du briefing pilote.

2.5 ARRIVÉE

L'arrivée est jugée lorsque la voiture de tête franchit la ligne d'arrivée au terme de la durée définie de la course. Seules les voitures ayant effectué au moins 75% de la course, sont classées.

2.6 PARC FERMÉ

Règlement standard des circuits.

3. CLASSEMENTS

Classement	Points attribués
1 ^{er}	20
2 nd	16
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	4
8 ^{ème}	3
9 ^{ème}	2
A compter du 10 ^{ème}	1

3.1 COURSE EN ÉQUIPAGE

Pour les épreuves en 2 courses, il est appliqué un coefficient 2 au résultat de chacun des pilotes, s'ils sont 2 à conduire la voiture. Dans le cas d'une course unique, chacun des pilotes marque les points obtenus par le classement final de la voiture.

3.2 POINTS SUPPLÉMENTAIRES

La voiture de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur temps aux essais qualificatifs, bénéficie de 2 (deux) points supplémentaires et cumulables.

2 (deux) points supplémentaires sont attribués à l'auteur du meilleur tour en course de chaque catégorie.

3.3 POINTS JOKER

Les pilotes n'ayant pu courir toutes les épreuves inscrites au calendrier circuit du Challenge, mais ayant participé à au moins 3 de ces épreuves, peuvent comptabiliser, pour un maximum de trois épreuves françaises, des résultats obtenus en Rallye ou en Course de Côte (sous réserve qu'une feuille officielle de résultats soit envoyée au secrétariat du Challenge dans les 10 jours suivant l'épreuve).

3.4 CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL

Chaque pilote totalise les points obtenus à chaque course au cours de la saison.

Le pilote ayant totalisé le plus de points (tous Challenges confondus) est déclaré vainqueur du Challenge GT-Tourisme Historique

Seront déclarés vainqueurs du Challenge Tourisme et du Challenge Grand Tourisme Asavé Racing '65, les pilotes ayant marqué le plus grand nombre de points dans leur catégorie.

Un classement complémentaire et distinct est consacré aux participants de la Coupe Georges Sevin, du Challenge des Moteurs Gordini ainsi que du Challenge des Gr2 en moins de 2 litres.

Sera déclarée vainqueur du Challenge la première conductrice qui figurera dans les 10 premiers classés de chacune des catégories.

4. PÉNALITÉS

Toute infraction au présent règlement Sportif, au règlement technique du Challenge, au règlement particulier de l'épreuve concernée, au règlement standard des circuits asphalte de la FFSA, à la réglementation générale de la FFSA, au code sportif international de la FIA, sera soumise au collège des Commissaires Sportifs du meeting.

Les comportements agressifs ou dangereux ne sont pas tolérés sur la piste et seront soumis, selon le cas, à la décision du Directeur de Course et/ou du Collège des Commissaires Sportifs.

Nonobstant la décision du Collège des Commissaires Sportifs, ou éventuellement celle de la Commission de discipline de la FFSA, des sanctions internes au Challenge GT Tourisme pourront être prises, notamment et sans que cette liste soit limitative, pour provocations ou menaces de toutes natures, comportement antisportif ou non-conforme à l'esprit du Challenge, manquement à l'éthique sportive, nuisance aux intérêts du Challenge, tricherie, non-conformité, etc...

Le Challenge GT Tourisme étant un plateau sur invitation, l'opérateur peut ne pas renouveler une invitation précédemment accordée sans avoir à motiver sa décision.

• **ÉQUIPEMENT PILOTE**

Les pilotes doivent être équipés d'une tenue en complète conformité avec l'annexe « L » du code sportif International de la FIA en vigueur.

Le port de la cagoule est obligatoire. Celui des sous-vêtements homologués est vivement recommandé. Aucun sous-vêtement non homologué n'est autorisé.

Seules les chaussures homologuées par la F.I.A. sont autorisées. Des chaussures tout cuir sont tolérées, sous l'entière responsabilité du conducteur qui les porte.

• **RÈGLEMENT TECHNIQUE**

A.a VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques des véhicules, sont assurées par, au moins, l'un des Commissaires techniques inscrit sur la liste des Commissaires Techniques V.H. (liste disponible auprès de la F.F.S.A.)

A.b VOITURES ADMISES ET PÉRIODES DE CLASSIFICATION

Voitures de Tourisme de Production (Groupe 1), de Tourisme de Compétition (Groupe 2), de Grand Tourisme de Production (Groupe 3) et Grand Tourisme de Compétition (Groupe 4)

- ASAVE RACING '65 - Voitures homologuées de 1947 au 01 janvier 1966 inclu

Uniquement sur « Invitation Spéciale », et selon les possibilités, des voitures d'autres catégories de course ou périodes (hors monoplaces) peuvent s'inscrire au Challenge, mais sans marquer de points ni prétendre au podium. Sur dossier uniquement certaines GTP de la période F pourront être admises.

A.e CONFORMITÉ

Les voitures doivent être conformes à leur PTH* ou PTHN**. Les véhicules appartenant aux concurrents français doivent aussi disposer d'un passeport technique FFSA dit : 3 volets

Elles doivent également respecter en tous points le règlement du Challenge.

Le simple fait d'engager un véhicule est une déclaration de conformité de la part du concurrent. C'est au concurrent d'apporter la preuve de la conformité de son véhicule avec la réglementation s'y appliquant.

B.a POINTS PARTICULIERS

Les véhicules participant au Challenge doivent se conformer aux prescriptions de sécurité de l'article 5 de l'annexe K du Code Sportif International de la FIA en vigueur, et aux points suivants :

B.b FEU DE PLUIE

Un feu de pluie rouge (à LED ou ampoule de 21 watts), rond ou carré, d'un minimum de 20 cm² (maxi 100 cm²) doit être placé à l'arrière et sur l'axe médian de la voiture.

Au minimum 80% des LED doivent fonctionner.

Il doit être alimenté et commandé d'une façon indépendante du système d'éclairage de la voiture.

B.c ÉCHAPPEMENTS

Les voitures doivent utiliser un système d'échappement conforme à celui homologué. Un système d'atténuation du bruit doit être monté pour répondre à la norme en vigueur.

B.d TRANSPONDEURS

Sur les circuits français, un transpondeur de marque TAG Heuer By Chronolec Protime Elite filaire (alimentation directe par la batterie du véhicule) est obligatoire.

Son numéro doit être communiqué à chaque fois sur la demande d'engagement.

B.e PNEUMATIQUES

Sur tous les pneumatiques homologués « Route », il est strictement interdit de modifier ou retailler la sculpture originale homologuée par le fabricant.

B.e.a JUSQU'À FIN 1961 (PÉRIODE « E »)

Sont autorisés :

- Les pneumatiques Dunlop Racing de type CR 65 en sections « L » et gomme 204.
- Les pneumatiques Avon CR6 ZZ.

Au cas par cas, si la non disponibilité de ces deux types de pneumatiques est avérée, une enveloppe de remplacement dans l'esprit de période pourra être étudiée. Les dimensions doivent se conformer à la réglementation de l'Annexe « K » du code sportif de la FIA en vigueur, art. 8.4.2

B.e.b DE 1962 À FIN 1965 (PÉRIODE « F »)

Sont autorisés :

- Les pneumatiques Dunlop Racing de type CR 65 en sections « M » et gomme 204.
- Les pneumatiques Avon CR6 ZZ.

Au cas par cas, si la non disponibilité de ces deux types de pneumatiques est avérée, une enveloppe de remplacement, dans l'esprit de période, pourra être étudiée.

Les dimensions doivent se conformer à la réglementation de l'Annexe « K » du code sportif de la FIA en vigueur, art. 8.4.2

B.f NUMÉROS DE COURSE

L'Asavé Challenge attribue, à chaque véhicule, un numéro de course valable pour l'année en cours.

Sur chaque flanc ou porte, le numéro de la voiture, de 23 cm de haut (minimum) et de couleur noire, doit être collé (ou peint) sur un fond blanc (rond ou carré).

Un numéro de 12 cm de haut doit être collé en haut du parebrise, du côté opposé au volant, en noir sur fond clair. A défaut de parebrise, un numéro identique à celui des flancs doit être collé sur le capot avant.

*PTH = Passeport Technique Historique (avec vignette FIA)

**PTHN = Passeport Technique Historique (avec numéro de vignette bleue FFSA)